

Un matin d'hiver à Mosnac

M
O
S
N
A
C

I
N
F
O
S

50

FEVRIER 2021

Ne pas jeter sur la voie publique

Sommaire

• Le Mot du Maire	P. 2
• Comptes rendus des Conseils Municipaux	P. 3
• État civil	P. 14
• Infos pratiques	P. 14
La vie associative (écrits des associations)	P. 19

Responsable de la publication :

GERVREAU Didier

Rédaction et mise en page :

TALANDIER Virginia, LAURET Véronique et

BLANCHET Sandy

Imprimé par SEDI Equipement

Mosnacaises, Mosnacais,

Le Conseil Municipal et le personnel se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021 de santé, bonheur et prospérité. Nous allons essayer de vite oublier 2020.

Je souhaite que vous puissiez n'en retenir que le meilleur.

L'équipe de Mosnac Infos s'est toujours attachée à vous informer du mieux possible de nos travaux malgré le confinement.

A nouvelle équipe : Virginia et Véronique, nouvelle formule de présentation de « Mosnac Infos ». Le contenu quant à lui gardera sa mission première, celle de vous tenir au courant de nos activités au plus près et au plus juste. Tous nos projets sont les vôtres. Vous avez prouvé que vous faites confiance en nos choix de réalisation.

Cependant, je suis toujours à l'écoute de vos conseils, voire de vos critiques pour peu qu'elles soient constructives.

Le Conseil et moi avons une grande envie de reconforter les associations qui ont toutes terriblement souffert de la crise sanitaire.

Espérant pouvoir vous apporter tout le soutien que vous pourriez espérer, je vous dis courage et continuez.

Encore une fois, tous mes vœux et une pensée pour les êtres chers que vous avez perdus en 2020.

Mosnac'ment vôtre,

Didier GERVREAU



Présents : Mesdames KAHN, LAURET et TALANDIER.

Messieurs DUGUÉ, DELPEUT, GAILLARD, GERVREAU, LARGEAU, RAUD et VIAUD.

Absente excusée : Madame JEANNEAUD.

Mme JEANNEAUD a donné procuration à Mr GERVREAU

Mme KAHN Julie a été élue secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion

1. Avancement des travaux

- Parking à côté de l'école commencé. Marquage au sol prévu pour les emplacements de voiture.

2. Décision modificative

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en cette année électorale, le budget a été voté avec un minimum de projets d'investissement. Le nouveau Conseil Municipal étant en place, il convient dès à présent de voter de nouvelles opérations comme suit :

Dépenses

678 – dépenses exceptionnelles : - 168 690€

2315 – opération 349 voirie : + 56 000€

2315 – opération 350 travaux rue de Chardet : + 60 000€

2315 – opération 351 parking école : + 40 000€

2313 – opération 352 mise aux normes électriques salles associatives : + 3800€

2315 – opération 353 travaux chez Fichoux : + 7 500€

2158 – opération 354 broyeur : + 7 100€

2183 – opération 355 photocopieur : + 5 000€

2188 – opération 356 tableau commande cloche église : + 1 290€

Recettes

1323 – opération 351 subvention parking école : + 12 000€

Le Conseil Municipal accepte la décision modificative.

3. Travaux salle des fêtes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des études de travaux pour la salle des fêtes avaient été réalisées l'année dernière. Vu le montant des devis supérieurs à 90 000€ HT, il convient de faire un marché public. Le Conseil Municipal décide de lancer la procédure.

4. Compte rendu des commissions

- SIVU : GERVREAU Didier
- Conseil d'école : GERVREAU Didier
- Commission bulletin municipal : TALANDIER Virginia et LAURET Véronique
- AG Temps danses 17 : TALANDIER Virginia
- SIVOS : KAHN Julie et GERVREAU Didier

Prix de revient d'un repas à la cantine de Mosnac sur l'année scolaire 2019/2020

Dépenses de fonctionnement : 28 686.53 €

Recettes de fonctionnement : 10 458.35 €

Reste à charge du SIVOS : 18 228.18 €

4 375 repas ont été servis, soit un prix de revient par élève de 6,56€ et un coût à la charge des parents de 2.25 €.

Questions diverses :

- Election suppléants SIVOS : LAURET Véronique et DELPEUT Nicolas.
- Il n'y a plus de délégué à Eau 17.
- ATEL : Assemblée Générale le 15 juillet 2020 à 18h00.
- Contrat des assurances des élus revu.
- Zone communautaire de Saint Genis de Saintonge : 8 lots sur 10 sont sur la commune de Mosnac.
- Projet aménagement entrée de la mairie à réfléchir.
- Camping : prévoir les nouveaux tarifs 2021.

Présents : Mesdames KAHN, LAURET et TALANDIER.

Messieurs DUGUÉ, DELPEUT, GAILLARD, GERVREAU, LARGEAU et VIAUD.

Absents excusés : Madame JEANNEAUD et Monsieur RAUD Jean Baptiste

Mme KAHN Julie a été élue secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion

1. Dégrèvement du montant de la CFE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gouvernement propose aux communes qui le souhaitent d'accorder un dégrèvement de 2/3 du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

Selon l'article 3 du 3^{ème} projet de loi de finances rectificative et à ce stade, le dégrèvement serait réservé aux entreprises appartenant aux secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, du tourisme, de l'événementiel, du sport, de la culture et du transport aérien, dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 150 millions d'euros et qui sont particulièrement affectées par la crise. Il est néanmoins précisé que cette mesure s'applique uniquement aux cotisations dues au titre de 2020 et ne concerne pas les taxes additionnelles ni annexes à la CFE. L'Etat prendrait à sa charge la moitié du coût du dégrèvement.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite activer cette mesure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable.

2. Nouvelle location au 08 rue du Stade

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr NORMAND et Mme MAGNE ont adressé, par lettre recommandée du 20 avril 2020, leur souhait de quitter le logement 08 rue du Stade, au 20 juillet 2020.

Mme VIVIER et Mr SAUTRON ont sollicité la location de ce logement à compter du 01 août 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal à 9 voix pour, 0 contre et 0 blanc:

- Accepte la demande de Mr NORMAND et Mme MAGNE en leur restituant la caution de 570 €
- Accepte de louer ce logement à Mme VIVIER et Mr SAUTRON au 01 août 2020.
- Fixe le montant du loyer à 570 €
- Fixe le montant de la caution à 570 €.
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le contrat de location.

Présents : Mesdames KAHN, LAURET et TALANDIER.

Messieurs DUGUÉ, RAUD, GAILLARD, GERVREAU, LARGEAU et VIAUD.

Absents excusés : Madame JEANNEAUD et Monsieur DELPEUT

Madame JEANNEAUD a donné pouvoir à Monsieur GERVREAU

Mme KAHN Julie a été élue secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion

1. Avancement des travaux

- Demande de devis pour le busage et l'évacuation des eaux pluviales chez Chardet.
- Parking école terminé.
- Travaux rue de chez Chardet terminés.
- Demande de devis pour la clôture séparative avec Mr Mauroy.
- Murette de l'église terminée.
- Opération de dérasement sur plusieurs lieux de la commune.
- Prévoir travaux route de chez Grelaud, chez Foi, bordures chez Perroteau.
- Demande de devis voirie chez Braud.

2. Élection des délégués représentant la commune au sein des commissions

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire invite le Conseil à nommer les membres de la commission d'appel d'offre et du FDGDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne:

Commission d'appel d'offre

Président: GERVREAU Didier

Membres du Conseil Titulaires: Messieurs VIAUD, GAILLARD, LARGEAU

Membres du Conseil Suppléants : Madame TALANDIER et Messieurs DUGUE et RAUD

FDGDON

Titulaire: Monsieur GAILLARD

Titulaire: Monsieur VIAUD

Nouveau parking de l'école



3. Demande de subvention pour des travaux sur voirie communale VC 108 « rue de la Forge »

Monsieur le Maire fait part des travaux à réaliser sur la voirie communale. En effet, la voie communale n°108 « rue de la Forge » est très endommagée suite aux nombreux passages des véhicules. Cette communale est une déviation de la route départementale n°134.

Il présente le devis de l'entreprise Cochain qui s'élève à 41 388.10,00 € HT – 49 665,72 € TTC

Il précise, en outre, que ces travaux représentent une charge difficilement supportable pour notre petite commune avec de faibles ressources et un budget modeste.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention, afin d'aider au financement des travaux nécessaires à la remise en état de cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Cochain qui s'élève à 41 388.10,00 € HT – 49 665,72 € TTC
- Décide de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4. Remboursement frais de peinture logement 8 rue du Stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 8 rue du Stade nécessite des travaux de rafraîchissement des peintures. Mme Vivier, la locataire, propose de réaliser les travaux et que la commune lui rembourse les frais de peinture. Ceux-ci s'élèvent à 459.13€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de rembourser les frais de peinture à Mme Vivier pour un montant de 459.13€.

5. Sens interdit

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la dangerosité de la sortie des véhicules sur la départementale, depuis la rue du Grand Moulin. Il est nécessaire de mettre la rue du Grand Moulin en sens unique, en haut de la rue (route de Jonzac) jusqu'en bas.

Un panneau sens interdit sera aussi installé rue de l'Eglise.

6. Remboursement caution logement 4 rue de la poste

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme FLEURET Séverine a adressé, par lettre recommandée du 15 juin 2020, son souhait de quitter le logement 4 rue de la Poste au 15 septembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Accepte la demande de Mme FLEURET Séverine en lui restituant la caution de 600 €.

7. Compte rendu des commissions

- CDCHS : GERVREAU Didier
- SIVU : GERVREAU Didier
- SYMBAS : GERVREAU Didier
- SIVOS : KAHN Julie et GERVREAU Didier
- CEG : LARGEAU Christian
- SIVOM : GERVREAU Didier

Questions diverses :

- Suite aux différents cambriolages à l'atelier municipal, l'assurance nous demande d'installer une alarme. Mr LARGEAU, après étude des différents devis, propose l'entreprise Sector Alarm. Le Conseil Municipal accepte.
- Des devis vont être demandés pour l'extérieur de la mairie.
- Prévoir de nouveaux tarifs pour le camping en 2021.
- Parking de la poste : matérialiser les emplacements.
- Prévoir une commande groupée pour les panneaux de signalisations.
- Voir pour le Noël du personnel.
- Repas du personnel le 21 novembre 2020.

Cérémonie du 11 novembre 2020



Présents : Mesdames KAHN, LAURET, JEANNEAUD et TALANDIER.
Messieurs DUGUÉ, RAUD, GAILLARD, GERVREAU, DELPEUT, LARGEAU et VIAUD.
Mme KAHN Julie a été élue secrétaire.

Approbation du dernier compte rendu de réunion

1. Avancement des travaux

- Busage chez Chardet. Devis de l'entreprise Cochain pour un montant de 4362€ HT. Il convient de signer une convention de servitude avec Mr Fougère.
- Demande de devis pour la clôture séparative entre Mr Mauroy et l'atelier municipal rue de la Seugne.
- Demande de devis voirie chez Braud.
- Demande de devis pour l'aménagement du devant de la mairie.
- Demande de devis cuisine salle du foot.
- Salle des fêtes : fin de l'appel d'offre avec 11 offres déposées. Ouverture des plis le 16 novembre 2020 avec la commission d'appel d'offre.
- Logement de la poste : suite au départ des locataires, des travaux de rafraîchissement sont en cours.
- La mise aux normes électriques des anciens ateliers a été réalisée.

2. Élection des délégués représentant la commune au sein des commissions

Suite au renouvellement du conseil Municipal, Monsieur Le Maire invite le conseil à nommer les membres de la commission d'EAU17 et du SIVOS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne:

EAU17

Titulaire: Monsieur LARGEAU

Suppléant: Monsieur GERVREAU

SIVOS

Suppléante: Madame TALANDIER

Suppléante: Madame LAURET

3. Décision modificative numéro 3 – Commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve la décision modificative 3 du budget de la commune, comme indiquée dans le tableau ci-après:

Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
020	2850€	2031 – opé : 344 21318 – opé : 358	2500€ 350€

4. Régime Indemnitaire des Fonctions des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents bénéficiaient d'une prime annuelle jusqu'en 2017 : l'Indemnité Administration Technicité. Suite à une réforme de la Fonction Publique Territoriale, celle-ci a été supprimée.

Le RIFSEEP permet aujourd'hui le versement d'une prime équivalente. Mme Lauret explique la démarche à effectuer et le principe.

Le Conseil Municipal accepte la mise en place du RIFSEEP pour les agents.

5. Estivales 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, chaque année, la CDCHS propose l'organisation d'une estivale. Il est demandé au Conseil s'il souhaite en organiser une en 2021.

Le Conseil Municipal souhaiterait soit un théâtre soit un spectacle de danse.

6. Refus au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à une communauté de communes au 1^{er} janvier 2021

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu les statuts de la communauté de communes de Haute Saintonge,

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion entre la Communauté de Communes de la Haute Saintonge et la Communauté de Communes de la Région de Pons en date du 30 mai 2013,

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme ou la carte communale de la commune de Mosnac,

Vu la délibération prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme sur la commune en date du 22/02/1991,

Considérant que la communauté de communes de Haute Saintonge existant à la date de publication de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021. Si, dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la communauté de communes de Haute Saintonge existait à la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune reste compétente dans l'élaboration de son document d'urbanisme, afin de rester le gestionnaire et le garant de l'aménagement de son territoire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal de Mosnac s'oppose au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté des Communes de Haute Saintonge.

7. Don Association des Maires tempête Alex

Monsieur Le Maire informe le Conseil que, suite à la tempête Alex qui a touché les communes de l'arrière-pays niçois, l'Association des Maires lance un appel aux dons.

Le Conseil Municipal souhaite faire un don de 150€.

8. Remboursement assurance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la compagnie d'assurance GROUPAMA propose un remboursement d'un montant de 1814.41 € pour le cambriolage du 15 juillet 2020, ainsi qu'un trop payé d'assurance pour le tracteur tondeuse pour un montant de 77.12€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le remboursement d'assurance de la compagnie GROUPAMA.

9. Subvention Amicale des pompiers

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Amicale des pompiers de Saint Genis de Saintonge sollicite une subvention pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal souhaite attendre le budget de l'année prochaine.

10. Création de rues

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été créé des rues lors du plan Françoise. Suite à un entretien avec le service des impôts, il s'avère que certaines rues n'ont pas été enregistrées.

Voici la liste des rues :

- Route du Coudinier
- Impasse du Moulin
- Impasse du Coudinier
- Impasse des Pommeraies
- Route de chez Perroteau
- Rue du Château
- Chemin du Vieux Fief

Le Conseil Municipal accepte d'officialiser la création de ces rues.

11. Nouvelle location au logement 4 rue de la Poste

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 4 rue de la Poste est libre. Mme AGUINET a sollicité la location de ce logement à compter du 01 décembre 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 contre et 0 blanc:

- Accepte de louer ce logement à Mme AGUINET au 01 décembre 2020.
- Fixe le montant du loyer à 600 €
- Fixe le montant de la caution à 600 €.
- Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer le contrat de location.

12. Remboursement des frais par le camping

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune paie les factures d'eau et d'électricité du camping. En fin d'année, le camping rembourse la commune. Vu le contexte sanitaire de 2020 qui a conduit à une ouverture du camping début juin au lieu du 01 mai et beaucoup d'annulations de réservations, Monsieur Le Maire propose, au Conseil Municipal de ne pas demander le remboursement des factures d'eau et d'EDF pour cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 contre et 0 blanc, valide cette proposition.

13. Licence IV restaurant la Locomotive

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nous louons notre licence IV au restaurant la Locomotive. Elle est payée tous les trimestres. Vu le contexte de la COVID 19 qui a entraîné une baisse d'activité de cet établissement et sa fermeture depuis le mois de novembre, Monsieur Le Maire propose, afin d'aider nos petites entreprises, d'exonérer la Locomotive du 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2020 de la licence IV, pour un montant qui s'élève à 750.16 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de cette exonération.

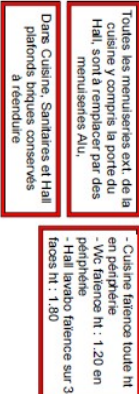
Compte rendu des commissions

- CDCHS : Mr GAILLARD
- Centre de santé : Mesdames TALANDIER et LAURET
- USVS : Mr DUGUE
- Soluris : Mr LARGEAU
- SIVOS : Mr GERVREAU et Mme KAHN
- Symbas : Mr GERVREAU
- AMF : Mr GERVREAU

Questions diverses :

- Le parking de la poste a été remis en état par Mr Allement, suite aux dégradations faites par le stationnement de son véhicule.
- Noël du personnel : le vendredi 17 décembre.
- Vœux du Maire : le vendredi 8 janvier.

**Travaux
salle des
fêtes
2021**



Dans le cadre du **Règlement Général sur la Protection des Données**, il est nécessaire d'avoir le consentement des personnes dont le nom est publié dans la rubrique Etat Civil. Sans cet accord, nous ne pouvons les nommer.

NAISSANCES



Trois naissances



DECES

PATOUR Daniel, 72 ans, le 30/04/2020, chez Grelaud
GERVREAU née SEBILLE Arlette, 89 ans, le 12/08/2020, la Laigne
GALIZZI Albert, 79 ans, le 05/09/2020, chez Drouillard
FUMADELLE Pierre, 81 ans, le 07/11/2020, la Forêt
BOY BOUDOU Josiane, 91 ans, le 12/11/2020, la Forêt
METOYER François, 70 ans, le 30/11/2020, le Bourg
SIMONEAU Gilles, 87 ans le 21 /01/2021, le Coudinier

Nouveaux horaires de la mairie à compter du 01 février 2021

Lundi : 8h30 – 12h30

Mardi : 08h30 – 12h30 et 13h00 -17h30

Mercredi : fermé

Jeudi : 13h00 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h30

Rappel coordonnées :

05.46.70.49.13

mairie@commune-mosnac.fr / www.commune-mosnac.fr

Calendrier 2021 des collectes

Mosnac / St-Grégoire-D'Ardennes / St-Palais-de-Phiolin / St-Quantin-De-Rançannes / Belluire / Ecartis Pons Sud Ouest

ORDURES MENAGERES
à partir de 4h

SACS JAUNES
à partir de 4h

FERIE non collecté

Retrouver toutes les informations sur www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/dechets

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V 53	1 L	5 1 L	9 1 J	13 1 S	17 1 S	22 1 M	26 1 D	30 1 M	35 1 V	39 1 L	44 1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	31 2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D	31 M	31 M	31 M	31 L	31 M	31 S	31 M	31 M	31 D	31 D	31 V

La gestion des déchets en Haute-Saintonge représente sur l'année 2019 :

37 élus (Commission 2014-2020)



65 agents (Agents de collecte et administratifs SUEZ, SICN, BRANGEON + Agents de déchèteries et administratifs CDCHS)



218 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles



63 kg/hab d'emballages et papiers



39 kg/hab de verre



216 kg/hab de déchets apportés en déchèterie

Soit un total de 536 kg/hab

Coût aidé moyen TTC du service par habitant

De 2015 à 2017 : 77 €/hab	2018 : 87 €/hab	2019 : 93 €/hab	Moyenne Nouvelle Aquitaine (milieu Rural) : 94 €/hab
---------------------------	-----------------	-----------------	--

Pour réduire nos déchets COMPOSTONS !

En 2019, chaque habitant de Haute-Saintonge a jeté :



218 kg

dont 44 kg de déchets biodégradables.
Tranche de coût de 89 €/tonne TTC et de 127 €/tonne TTC
du à l'augmentation de la TGAAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

66 kg

de déchets verts en déchèterie
(tontes, feuilles...)

Distribution gratuite
de COMPOSTEURS*
en Haute-Saintonge

*Pour les habitants de Haute-Saintonge
sur présentation d'un justificatif de domicile



Réduisons nos déchets en adoptant un geste simple : le compostage !
Grâce à un composteur domestique, vous pourrez ainsi composter vos
épluchures, restes de repas, déchets verts etc... et obtenir un engrais
organique pour vos plantations.



La Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge reste à votre
disposition pour toute demande
d'informations sur le compostage
domestique au
05 46 48 78 34

Pour plus d'informations :
Retrouvez la recette du compost
sur notre site internet :
<http://www.haute-saintonge.org>
Rubrique « Cadre de vie ».

LA COLLECTE EN CHIFFRE SUR L'ANNEE 2019



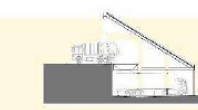
1 202 tonnes

Collecte régie (SICN)

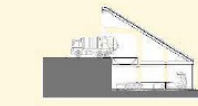


3 055 tonnes

Collecte prestataire (SUEZ)



Centre de transfert SOTRIVAL (Clérac)



Centre de transfert SUEZ (Plassac)



Centre de tri ATRION

Calitom (Mornac)

4 257 tonnes



3 643 tonnes

Collecte régie (SICN)



11 153 tonnes

Collecte prestataire (SUEZ)

Apport direct au centre de traitement



Centre de transfert (Jonzac)



ISDND

SOTRIVAL (Clérac)

14 796 tonnes



2 639 tonnes

Collecte prestataire (Brangeon)



Usine de recyclage Verralia
(Châteaubernard)

2 639 tonnes



14 653 tonnes

Centre de traitement par type de déchets
(Voir détail)

BIODIVERSIT'HAIE : LES BONNES PRATIQUES POUR LA PRÉSERVER

Haie et ripisylve (végétation en bord de cours d'eau), c'est le même principe ! Leur **maintien est essentiel** car elles assurent plusieurs fonctions : limite l'évaporation de l'eau en été, favorise l'infiltration de l'eau en période hivernale, lutte contre l'érosion, structure les paysages et les vallées, piège et filtre les eaux de ruissellements issues des terres agricoles, ...

Arbre, arbuste, ... tout pousse tellement vite en été. Vous avez envie de vous armer de vos outils pour dompter cette végétation, mais ... patience ! Ce n'est pas la bonne période pour intervenir. Oiseaux, crapauds, papillons, hérissons, insectes, beaucoup d'animaux trouvent refuge, alimentation et se déplacent dans ces haies ou en bord de rive en période estivale. **Intervenez de septembre à début février pour les préserver, avec des méthodes douces et de façon raisonnée.**



Le saviez-vous ?

Les arbres morts et sénescents sont favorables aux insectes, dont deux espèces protégées : le Lucane Cerf-Volant et la Rosalie des Alpes qui se nourrissent de bois morts.



Pensez-y

Si votre parcelle est située en zone Natura 2000, vous pouvez valoriser vos bonnes pratiques d'entretien de la végétation en bord de cours d'eau ou de vos haies, grâce à la charte Natura 2000. Vous pouvez également vous faire financer la plantation de haies ou de ripisylve. Pour plus d'informations, contactez l'animatrice Natura 2000 au 06.45.98.03.26.

Rédaction : Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), août 2020.
Crédits photos : © SYMBAS ; F. LEGER de MTDA ; CDC Haute-Saintonge ; SIAA de la Gimone

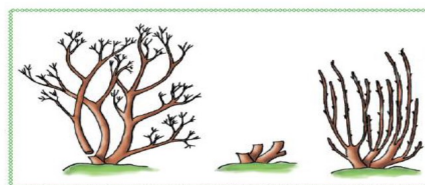
COMMENT ENTREtenir LES ARBRES ET ARBUSTES ?

LE RECEPAGE

Recéper un arbre, un arbuste, permet de donner plus de vigueur à celui-ci, de le rajeunir et donc de conserver les souches déjà en place. Cela va également permettre de le densifier (multiplication des rejets) et de diversifier (variation des hauteurs et de formes) la végétation.

Pour réaliser une cépée, il faut :

- ✦ Choisir de jeunes individus vigoureux, dont la base du tronc est comprise entre 3 et 6 cm de diamètre.
- ✦ Couper l'arbre à sa base, le plus proche possible du sol. Cela va permettre à de nouvelles pousses d'apparaître à la base du tronc (mais il n'y a plus une seule pousse unique mais plusieurs).

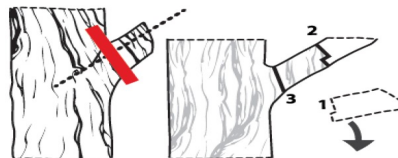


L'ÉLAGAGE

L'élagage permet de limiter l'extension des végétaux, d'éclaircir l'arbre ou l'arbuste, ou de couper des branches malsaines, cassées.

Pour élaguer, il faut :

- ✦ Réaliser un élagage en trois temps, pour éviter le déchirement de la branche.
- ✦ Réaliser des coupes soignées, perpendiculaires à l'axe de la branche à enlever et au plus près du tronc.



QUELQUES ESSENCES LOCALES ...



Rédaction : Syndicat Mixte du Bassin de la Seugne (SYMBAS), août 2020.
Crédits photos : © CDC Haute-Saintonge ; SYMBAS

Mosnac Animations

Après le confinement, nous avons pu reprendre voyages et manifestations, notamment la brocante du 15 août et la fête médiévale.

La brocante du 15 août a attiré un bon nombre d'exposants et chineurs, notre repas moules frites est toujours très apprécié de tous.

Les lotos du 1er, 4 et 5 septembre, qui ont eu lieu à ST HILAIRE du BOIS, se sont bien passés.

Notre fête médiévale, malgré le temps, s'est déroulée dans une ambiance conviviale.

En collaboration avec l'école de MOSNAC, nous avons organisé un concours de dessins, sur le thème de notre fête. Nos petits écoliers nous ont concocté de jolis dessins ainsi que d'autres participants de la fête. Nous les avons exposés durant ces deux jours, les enfants ont été récompensés avec des lots, diplômes et bonbons. Nous remercions Madame la Directrice et l'institutrice de leur participation.

Exceptionnellement, la soirée de la ST VALENTIN n'aura pas lieu en 2021.

PROCHAINES MANIFESTATIONS à MOSNAC.

Les Fêtes de Pâques, si les conditions le permettent, auront lieu du 2 au 5 avril 2021.

VOYAGES :

Samedi 6 Mars 2021 (DANCHARIA)

Samedi 10 Avril 2021 (COL D'IBARDIN)

Participation 30€, réservation auprès d'Annie BOUYER, tel : 05 46 70 49 99 ou 07 70 68 78 89.

La Présidente : Annie BOUYER.

Dessins des petits élèves de
MOSNAC et autres participants



AICA

Bonjour à tous,

La saison de chasse 2020/2021 se termine bientôt : fin février pour le petit gibier, fin mars uniquement pour le sanglier.

Cette campagne de chasse a vu nos effectifs augmenter pour atteindre un nombre de 50 chasseurs (10 non-résidents, 40 sociétaires).

A l'occasion de notre Assemblée Générale extraordinaire et ordinaire du 21/07/2020, de nouveaux statuts ont été adoptés. Le vote des participants a donné un avis favorable pour une modification de réserve. Le conseil d'administration a été élu pour 3 ans.

A l'heure où j'écris ces lignes, il m'est difficile d'effectuer un bilan des prélèvements. Je peux tout de même vous annoncer, sans me tromper, que le prélèvement Lièvre sera important au vu de la population sur nos deux communes, la reproduction au printemps a été excellente.

Concernant le grand gibier, nous avons actuellement réalisé 1 cerf, 23 chevreuils et 31 sangliers. Chiffre jamais réalisé pour cette espèce sur l'AICA (10 à Saint Grégoire et 21 à Mosnac).

Cause COVID 19, aucune manifestation n'a pu se dérouler. Heureusement, notre trésorerie était très bonne (+ 10 000 € en caisse). Ce qui nous a permis d'acheter le gibier à plumes que nous lâchons. Il faut dire que le prix de la carte de chasse est assez élevé, plus la cotisation grand gibier apportée par les chasseurs de gros gibiers ! Le tout cumulé nous donne une belle recette. Nous devrions clôturer la saison avec un solde positif d'environ de 7 000€.

J'espère que dans l'année 2021 nous pourrons réaliser quelques repas afin de rentrer un peu d'argent dans la caisse, sinon nous serons obligés de prendre des décisions importantes !

INFOS :

- Piégeage du renard : je suis à votre disposition pour effectuer ce mode de chasse. Agréé par la Préfecture. Attention à vos poules, c'est la saison où le renard fait du dégât dans les poulaillers (naissance des jeunes).

- Tir de la corneille : du 1^{er} avril au 31 juillet, la destruction de celle-ci se fera à poste fixe avec une autorisation délivrée par la Préfecture et la délégation écrite du propriétaire.

- Ragondins : des chasseurs pratiqueront le tir et le piégeage.

- Pies : si vous êtes embêté par cet animal, je possède une cage afin d'attraper, vivantes, les pies. Autorisé toute l'année.

Vous pouvez constater que le chasseur qui veut s'occuper, il a le choix.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne santé, respectez les gestes barrières.

J'espère que nous pourrons nous retrouver autour d'un bon repas fin 2021.

En Saint Hubert
Le Président - F. BODIN

ECOLE DE MOSNAC

Une année un peu particulière.

Des nouvelles de l'école pour cette année scolaire un peu particulière.

Nous avons la chance de pouvoir accueillir les 43 élèves de CP-CE1 et CE2 à l'école de Mosnac. (20 CP avec Mme Argentieri, 17 CE1 et 6 CE2 avec Mme Renaud).

Avec lavage des mains, aération et désinfection régulières des classes, les élèves viennent à l'école sans crainte pour apprendre à lire, compter et vivre en groupe malgré le virus.

Les deux services à la cantine sont maintenus afin de ne pas mélanger les groupes et depuis la rentrée des vacances de la Toussaint, nos petits écoliers portent également le masque.

Nous avons commencé un cycle piscine au mois d'octobre qui a été interrompu par le deuxième confinement après 3 séances. Malheureusement, les activités et rencontres en dehors de l'école sont très limitées !

Vous avez cependant pu croiser les élèves de l'école se rendant à la salle des fêtes (mise à disposition par la commune que nous remercions) pour suivre un cycle de gymnastique. Ce cycle a dû être interrompu depuis les dernières mesures qui interdisent la pratique du sport en intérieur.

Nous espérons rapidement pouvoir à nouveau partager nos sorties scolaires et autres projets. En attendant, soyons patients et solidaires.

Les enseignantes.

ATELAGE SERVICE LOISIRS

Avant toute chose, l'association « Attelage Services Loisirs » adresse, par la parole de sa présidente Brigitte Ayraud, ses vœux les meilleurs aux habitants de la commune de Mosnac pour 2021. Nous espérons tous, bureau et adhérents, qu'elle sera moins compliquée à vivre que 2020. Inutile de revenir sur ce qui nous préoccupe tous, et positivons en constatant que bon nombre de personnes, particuliers, entreprises et associations ont recentré leurs activités plus localement. C'est pourquoi, malgré un contexte morose pour l'évènementiel, nous avons connu une petite activité sur notre secteur d'activité « portes ouvertes ». Les consommateurs qui ont modifié leurs habitudes d'achats ont permis aux producteurs locaux de produits sains, de continuer à organiser ces manifestations. Nous étions présents avec nos équipages, notamment au Maine-Allain.

En été, nous avons promené pour des particuliers quelques enfants en visite chez grand-père et grand-mère, entre Mosnac et Saint Georges Antignac.

Puis, en fin d'année, alors que nombre de spectacles et animations étaient annulés, l'ASL répondait présent pour véhiculer le père Noël à Jonzac et Saintes. En respectant toutes les précautions de rigueur, nous avons pu une fois encore émerveiller petits et grands, parfois en nocturne, sous les illuminations. Moments féériques.

Seules les randonnées amies et la nôtre du 14 juillet ont été annulées ; elles nous manquent, à nous et à nos chevaux et espérons vivement les reprendre en 2021.

Contact : Brigitte Ayraud 06 08 74 70 79.

L'association recherche toujours un local fermé pour entreposer divers matériel et calèches.